

Manche

ÉDUCATION, 2 124 élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier et le second degré



Une cellule pour accompagner les familles

LE MINISTÈRE de l'Éducation nationale a fait de l'école inclusive une priorité de cette rentrée scolaire. Dans la Manche, une cellule d'écoute et de réponses aux familles a été mise en place au sein de l'inspection académique. Elle existait précédemment mais de façon très temporaire au moment de la rentrée. Avec le nouveau dispositif, elle est pérennisée. « La directive ministérielle nous demande de nous rapprocher encore plus des familles » souligne Stéphane Le Granché, inspecteur en charge de ce dossier à la DSDEN de la Manche. L'accent est mis sur « l'accompagnement humain ».

Cette cellule téléphonique est composée de deux personnes (un agent administratif et un enseignant référant). Elle fonctionne du lundi au vendredi aux heures habituelles d'ouverture de l'inspection académique. Depuis sa mise en place au mois d'août, elle a reçu une soixantaine d'appels. « On a très peu d'appels récurrents » indique Giacomo Bourrée, secrétaire général de la DSDEN de la Manche. « Le but est d'apporter une réponse aux familles, précise Cécile Vincenzo, enseignante référente pour la scolarisation des enfants en situation de handicap. On répond honnêtement et quand on ne peut pas répondre immédiatement, on assure les parents de les rappeler. » Généralement sous 24 heures.

« L'idée de cette cellule, c'est de rassurer les familles sur la prise en charge de leurs enfants » insiste Francis Chenal, conseiller technique auprès de la rectrice d'académie. Les questions portent principalement sur les conditions d'accueil et d'accompagnement des enfants.

1 060 élèves ont une AESH

Dans le département, 2 124 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans le premier et le second degré. Pour plus de la moitié d'entre eux en milieu scolaire ordinaire avec des mesures de compensation (matériel spécifique au handicap). 750 le sont en Ulis (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) dans 50 écoles et 23 collèges ; quatre Ulis supplémentaires ont ouvert, à cette rentrée, en collège (Mortain, La Haye, Marigny, Les Pieux) et une en école à Tessy-Bocage.

1 060 élèves bénéficient d'un accompagnant recruté par l'Éducation nationale. La Manche compte 701 accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) dont 462 emplois temps plein. Ce volant de personnel s'est étoffé au cours des dernières années et tend à s'organiser en proximité avec la mise en place de 17 PIAL (Pôles inclusifs d'accompagnement localisés) à cette rentrée. Les nouveaux AESH vont bénéficier d'une formation de 60 heures à compter du mois prochain, en dehors des heures d'accompagnement, et une professionnalisation du métier d'accompagnant se met en place avec une intégration des emplois en CDI.

À quelques exceptions près (une dizaine de cas pour cause de recrutement, congés ou démissions), toutes les notifications de la Maison départementale de l'autonomie ont été honorées pour la rentrée. La plateforme d'écoute et de réponses aux familles reste active à l'année pour gérer les admissions et les difficultés qui pourraient survenir.

G. PATRY



La cellule téléphonique répond aux familles du lundi au vendredi.